

Recrutement : mieux prendre en compte les secondes carrières

Thème B – fiche 1

Déposée par Céline Portejoie, responsable secteur emploi et Aline Drouot, responsable entrée dans le métier pour le S3 de Lyon, U&A

Notre rôle d'élus en CAPA de contestation de rendez-vous de carrière nous a permis d'identifier des situations problématiques pour certain·es entrant·es dans le métier.

Certain·es collègues, ex-titulaires de la fonction publique, sont placés en détachement dans nos métiers au moment de leur rendez-vous de carrière ; leur évaluation avec des attendus de milieu de carrière alors qu'ils sont débutant·es leur est particulièrement défavorable. Malgré nos interventions consistant à prouver l'iniquité de ce traitement, les collègues subissent une atteinte à leur progression de carrière. Les collègues le vivent comme une injustice, à juste titre, et ceci amène certain·es à regretter leur mobilité.

L'amélioration des règles de reclassement permet désormais à de nombreux·ses collègues de débiter leur carrière à un échelon plus élevé. La reprise de l'ancienneté étant plus favorable aux lauréat·es de concours, de nombreux stagiaires ayant accumulé de longues expériences dans le public comme dans le privé, risquent d'intégrer nos métiers au moment de rendez-vous de carrière voire après le 9^{ème} échelon. Nous prévoyons donc, dès la rentrée 2024, la multiplication des situations évoquées précédemment.

Cette situation leur est préjudiciable en termes d'accompagnement, de progression de carrière et de rémunération et génère un sentiment durable d'injustice pour celles·ceux qui la subissent.

Notre syndicat doit être en mesure de les rétablir dans leur droit légitime à la carrière de manière équitable.

Si le mandat du SNES-FSU de déconnecter avancement et évaluation permettrait de solutionner ces difficultés, et dans l'attente de sa réalisation, a minima, un calendrier de rendez-vous de carrière adapté à ces entrées en milieu ou fin de classe normale doit être réfléchi ainsi qu'un accompagnement permettant aux collègues d'aborder leur premier rendez-vous de carrière en tant qu'enseignant·e, CPE et PsyEN, en étant mieux informé·es et préparé·es. A ce titre, une visite conseil d'inspection devrait leur être proposée.

Le SNES-FSU doit être en mesure d'identifier ces collègues, les informer de leurs droits à la carrière en amont de leur projet puis les accompagner dans l'exercice de ceux-ci.